



**Assemblée générale
Conseil économique et social**

Distr. générale
18 décembre 2008
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Dixième session

2-27 mars 2009

Point 2

**Rapport annuel du Haut-Commissaire
des Nations Unies aux droits de l'homme
et rapports du Haut-Commissariat aux droits
de l'homme et du Secrétaire général**

Commission de la condition de la femme

Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
promotion de l'égalité des sexes, situations
et questions de programme**

**Rapport du Fonds de développement des Nations Unies
pour la femme sur les activités du Fonds d'affectation
spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard
des femmes**

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme le rapport du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, établi en application de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale.

* E/CN.6/2009/1.



Rapport du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sur les activités du Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

1. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes (ou Fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes) est un dispositif multilatéral qui soutient l'action locale, nationale et régionale des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. Créé en 1996 par l'Assemblée générale (résolution 50/166), ce fonds est administré par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) au nom du système des Nations Unies. Fin 2008, il avait soutenu 291 initiatives dans 119 pays et territoires, distribuant plus de 44 millions de dollars des États-Unis.
2. On trouvera dans le rapport qui suit, présenté à la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-troisième session et au Conseil des droits de l'homme à sa dixième session, les progrès accomplis en 2008 selon les orientations stratégiques du Fonds ainsi que le programme d'UNIFEM pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Historique et contexte

3. Le cadre normatif permettant de renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles s'est considérablement amélioré ces dernières années. Les gouvernements sont de plus en plus nombreux à avoir mis en place des lois, des politiques et des plans d'action nationaux (voir A/61/122/Add.1), et les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont à maintes reprises adopté des résolutions en ce sens. En 2006, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 61/143, où elle a invité instamment les États à adopter une démarche globale, systématique, intersectorielle et durable pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, qui soit étayée et facilitée comme il convient par des mécanismes institutionnels et des financements solides, notamment au profit du Fonds d'affectation spéciale. En 2007, dans sa résolution 62/133, elle a demandé à la communauté internationale de renforcer son soutien aux efforts faits par les pays pour éliminer la violence contre les femmes et les filles. Dans sa résolution 63/155, adoptée à la soixante-troisième session, l'Assemblée a souligné qu'il importe que tous les États versent des contributions nouvelles et plus élevées au Fonds, en vue d'atteindre l'objectif fixé par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.
4. C'est en 2008 également que le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 7/24, a encouragé à octroyer des ressources suffisantes aux initiatives nationales, régionales et locales destinées à éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles. Le Conseil de sécurité a pour sa part adopté une résolution expressément consacrée à la violence sexuelle, sa résolution 1820 (2008), où il a exigé de toutes les parties à des conflits armés qu'elles mettent immédiatement et totalement fin à tous actes de violence sexuelle contre des civils, faisant observer que le viol et d'autres formes de violence sexuelle peuvent constituer un crime de guerre ou un crime contre l'humanité.

5. La réforme de l'ONU et l'importance donnée à l'initiative « Unis dans l'action », par ailleurs, donne à des institutions, des fonds et des programmes des Nations Unies de plus en plus nombreux l'occasion de renforcer leur concours à l'activité visant à éliminer la violence contre les femmes et les filles, collectivement et dans le cadre de leur mandat propre. En 2006, l'Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes établie par le Secrétaire général (A/61/122/Add.1) a réuni dans une synthèse novatrice ce que l'on sait dans le monde de ce phénomène, des pratiques optimales et des obstacles à son élimination. En février 2008, à l'ouverture de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, le Secrétaire général a lancé la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». Répartie sur plusieurs années, cette initiative a pour but de mobiliser l'opinion publique, réunissant volonté politique et ressources accrues pour faire une réalité des engagements déjà pris pour l'élimination de la violence contre les femmes d'ici à 2015, l'année ciblée pour les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

6. À mi-parcours de la réalisation des OMD d'ici à 2015, l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes étant l'une et l'autre au nombre des objectifs visés, et un moyen essentiel de réaliser tous les autres, il est impératif de redoubler d'attention dans la surveillance de cette pandémie et la réaction nécessaire.

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

7. Depuis sa création, le Fonds d'affectation spéciale a été un moteur mondial du changement et un soutien aux stratégies modèles visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. Les bénéficiaires de son aide obtiennent accès à l'assistance technique, à des effets de synergie et aux opportunités disponibles grâce à UNIFEM, et plus largement aux activités consacrées par les Nations Unies à l'élimination de ce phénomène. Le Fonds d'affectation spéciale est le seul bailleur de fonds mondial qui réunisse autant d'organismes des Nations Unies de niveau mondial et infrarégional pour réfléchir aux stratégies permettant de lutter contre la violence contre les femmes et les filles.

8. La stratégie du Fonds pour 2005-2008 a introduit des mesures visant à en développer l'efficacité. Elle est en prise sur les besoins actuels des pays et sur les recommandations formulées par le Secrétaire général dans l'Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes (A/61/122/Add.1), préconisant de s'attacher plus activement à mettre en œuvre les normes existantes en matière de droits de l'homme, de poursuivre une démarche multisectorielle, de renforcer la surveillance et l'évaluation, et de créer des mécanismes institutionnels vigoureux à tous les niveaux afin de garantir l'action, la coordination, le suivi et l'obligation de rendre des comptes. La stratégie prend en compte aussi les constatations issues d'une évaluation détaillée réalisée par UNIFEM en 2002-2003, publié sous le titre « Pas une minute de plus : en finir avec la violence à l'égard des femmes » où étaient passées en revue les interventions du Fonds et les grandes initiatives dans les différentes régions.

9. On trouvera exposés dans les paragraphes 10 à 22 ci-après les progrès de la mise en œuvre de la stratégie du Fonds en 2008, selon ses cinq piliers : impact, participation, efficacité, gestion des connaissances et renforcement des capacités, et mobilisation des ressources.

Un impact plus sensible

10. Pour que se combler les lacunes graves que l'on constate dans la réalisation des engagements pris aux niveaux national et international en vue de mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, les dons du Fonds d'affectation spéciale ont été axés systématiquement sur le soutien à la mise en œuvre des lois, des politiques et des plans d'action nationaux. Les paragraphes ci-après illustrent certaines initiatives prises en 2008 par les bénéficiaires des dons du Fonds, en vue : de développer les capacités de l'appareil judiciaire, des services de répression et des prestataires de services de santé; de créer et de renforcer les systèmes de collecte des données et d'indicateurs; de constituer des partenariats multisectoriels; d'appeler plus d'attention sur les liens entre la violence contre les femmes et les filles et la propagation du VIH et du sida :

a) Renforcer les appareils judiciaires est essentiel si l'on veut que soient effectivement appliquées les lois réprimant la violence contre les femmes et que soient garantis leurs droits et leur accès à la justice, le but étant de mettre fin à l'impunité. Un don du Fonds en Inde a permis à un Collectif de juristes de mettre au point un manuel du juge pour aider la magistrature assise à interpréter et faire respecter uniformément la Loi de 2005 sur la protection des femmes contre la violence dans la famille. L'Académie judiciaire nationale, institut de formation prééminent de l'Inde, a participé de près à l'élaboration du manuel, ainsi que des juges d'instances supérieures dont il était avéré que leurs décisions étaient bien prises en vertu de la nouvelle législation. Au Bhoutan, une initiative soutenue par le Fonds d'affectation spéciale a permis de donner suite aux recommandations issues des Consultations nationales de 2006 sur des procédures judiciaires conviviales pour les femmes et les enfants. La Commission nationale pour les femmes et les enfants a collaboré avec la police et la Cour royale de justice pour instituer des procès à huis clos et des enquêtes sans publicité permettant de protéger la vie privée des survivants, afin d'encourager ces derniers à dénoncer les crimes. Les policiers et les juges de 20 districts ont suivi une formation sur l'égalité entre les sexes et l'élimination de la violence contre les femmes. Les responsables du gouvernement central ont désormais fait de l'élimination de la violence contre les femmes un domaine d'action critique du dixième plan quinquennal;

b) Les services conçus selon un modèle holistique appuient l'application des lois en répondant aux multiples besoins des femmes qui survivent à la violence. En Albanie, l'association Refleksione, avec un soutien du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, a réuni autorités locales, policiers et fonctionnaires de justice dans cinq municipalités, afin de créer des conseils locaux chargés de lutter contre la violence dans la famille. Cette initiative pilote permettra de tester un modèle intégré d'aiguillage implanté dans la communauté, qui permettra une réponse multisectorielle conforme à la législation nationale de lutte contre la violence dans la famille. Des animateurs locaux, bénéficiant d'un soutien du Ministère du travail, des affaires sociales et de l'égalité des chances, mènent des activités de sensibilisation, suscitent des partenariats, et s'efforcent de développer les moyens locaux de surveillance des ordonnances de protection et d'assurer toute une gamme de services sociaux, sanitaires et juridiques. Le Premier Ministre a annoncé une grande campagne nationale de sensibilisation qui donnera au projet plus d'effet en lui assurant une grande publicité;

c) La collecte normalisée de données est une base nécessaire pour l'élaboration des politiques et des programmes, permettant aussi de suivre les progrès vers la mise en œuvre par les pays de leurs engagements, s'agissant d'éliminer la violence contre les femmes. Une initiative du Fonds d'affectation spéciale en Algérie soutient le Centre d'information et de documentation sur les droits des femmes et des enfants, qui réunira six institutions dans différentes localités en vue de constituer un système commun d'information sur la violence contre les femmes. Ce système contribue à donner forme à une initiative nationale du Ministère chargé de la famille et de la condition féminine. Dans l'esprit de la coopération Sud-Sud, une initiative du Fonds d'affectation spéciale en Afrique australe a tiré parti des expériences réalisées en Amérique latine pour mettre au point des indicateurs de la violence contre les femmes. Gender Links travaille avec des partenaires locaux de six pays et avec la Communauté de développement de l'Afrique australe à définir un indice composite de cibles et d'indicateurs permettant de mesurer la violence contre les femmes dans la région. La police sud-africaine a accepté de communiquer des statistiques qui n'étaient pas disponibles auparavant, dans le cadre d'une étude pilote sur les données de référence. Dans la municipalité colombienne de Soacha, des activités de la Corporación Centro de Apoyo Popular bénéficiant d'un soutien du Fonds d'affectation spéciale ont permis de dresser la carte des zones où les femmes courent un risque élevé de violence sexuelle et de violence de rue. Des militants ont utilisé ces informations pour réclamer – avec succès – des modifications du nouveau plan municipal d'urbanisme, notamment la création d'un poste de police spécialement chargé des problèmes dans la famille, et une formation de sensibilisation aux questions d'égalité entre les sexes pour les fonctionnaires municipaux, destinée en particulier à donner à la police des moyens accrus d'évaluer les risques de violence de ce point de vue. Des associations féminines suivent désormais les séances publiques de planification et de budgétisation pour veiller à ce que ces engagements trouvent leur traduction dans la réalité;

d) Partenariats et volonté politique élargiront la portée et la viabilité des dons du Fonds d'affectation spéciale, qui assurent un appui crucial à des interventions immédiates visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, tout en suscitant à plus long terme une évolution des mentalités et des pratiques discriminatoires. En Ukraine, après que les bénéficiaires de dons du Fonds d'affectation spéciale – Rozrada et l'École pour l'égalité de Kiev – ont fait campagne avec succès pour des améliorations de la législation visant à éliminer la violence dans la famille, 2 000 prestataires de services, centraux et locaux, ont été formés à des aspects tels que la mise en évidence de femmes ayant survécu aux violences, et le soutien psychologique. Cette initiative a contribué à susciter une collaboration entre le Ministère de la famille, de la jeunesse et des sports, le Ministère de l'intérieur, les prestataires de services et des ONG, le but étant de coordonner ce qui est fait pour lutter contre la violence et de tirer parti de la mise en commun de ressources. Au Cameroun, le Fonds d'affectation spéciale a soutenu une initiative du Centre pour les droits de l'homme et la paix qui est parvenu à un accord avec la Délégation générale à la sécurité nationale visant la création d'unités de police distinctes pour les enquêtes sur les affaires de violence contre les femmes. L'initiative a créé par ailleurs trois réseaux de journalistes, de femmes à des postes de direction et d'autorités traditionnelles, qui s'occupent de lutter contre ce phénomène et d'y sensibiliser. Ces réseaux ont déjà réussi à faire reculer des

pratiques néfastes tels que les rites de veuvage, comme l'ont indiqué les bénéficiaires du projet;

e) En Somalie (État du Puntland), où le conflit prolongé a exacerbé la violence contre les femmes et d'autres atteintes aux droits de l'homme, la gravité de ces problèmes n'était guère admise dans le public. Avec un soutien du Fonds d'affectation spéciale, le Ministère des affaires féminines et familiales a pu s'équiper de capacités nouvelles pour collecter des données et suivre la violence contre les femmes. Les informations produites ont incité le Président du Puntland à réclamer expressément plus de rigueur des forces de sécurité dans l'application de la législation en vigueur, à demander aux parlementaires d'envisager une législation plus stricte, et à mettre l'élimination de la violence contre les femmes à l'ordre du jour du Cabinet. Par l'intermédiaire de son réseau de bureaux auxiliaires, le Ministère s'emploie aussi à sensibiliser les chefs religieux et communautaires, les policiers et les associations communautaires, et à forger un consensus sur l'idée que tous les secteurs de la société doivent se sentir responsables de mettre fin à la violence contre les femmes. Les grands chefs religieux se réunissent pour déterminer comment aligner le droit coutumier sur les normes internationales concernant les droits de l'homme. Les chefs de clan ont convenu de parler du rôle qu'ils peuvent jouer pour mettre fin à la violence contre les femmes, activité qui s'inscrit dans les pourparlers nationaux de réconciliation. Le Ministère a formulé un plan national d'action pour orienter la suite des interventions, avec notamment l'adoption de procédures de fonctionnement normalisées à suivre par tous ceux, personnes et associations, qui sont appelés à réagir à la violence contre les femmes ou travaillent à l'empêcher.

11. Les bénéficiaires de dons au titre du guichet spécial, à l'intersection de la lutte contre la violence contre les femmes et contre le VIH/sida, assurent des services ciblés et une aide à l'émancipation aux femmes qui doivent faire face à ces deux pandémies :

a) En Fédération de Russie, le Fonds d'affectation spéciale a aidé l'association « Des médecins aux enfants » à mettre en évidence les lacunes du système d'assistance aux femmes séropositives victimes de violence, surtout à celles qui sont enceintes ou ont des enfants en bas âge. Des représentants des Départements de la protection sociale, de la santé et de l'intérieur du quartier Kalininsky de Saint-Pétersbourg se sont ensuite réunis pour mettre au point un protocole d'action intersectorielle réglementant les services aux femmes victimes de violence et créer un programme de formation interdisciplinaire pour le personnel. Une équipe intersectorielle est actuellement en train de tester en mode pilote la prestation de services selon le protocole, depuis les procédures avancées de mise en évidence jusqu'aux aiguillages;

b) Pour garantir l'efficacité de ses campagnes de communication de masse, l'association « Breakthrough » s'emploie en Inde dans les États de Karnataka, de Maharashtra et d'Uttar Pradesh, où la prévalence du VIH et du sida est élevée, à établir ce que le public sait de la pandémie et de ses rapports avec la violence contre les femmes. Elle a constaté par exemple qu'il n'y avait que 3,3 % des enquêtés qui connaissaient la Loi sur la protection des femmes contre la violence dans la famille, et que, pour un homme, le fait de ne pas vouloir utiliser de préservatif est au nombre des raisons les moins admissibles pour qu'une femme refuse d'avoir des rapports sexuels. L'association a recruté la grande agence de publicité Ogilvy and Mather

pour mettre au point gratuitement la campagne multimédia « Sonnez les cloches », qui engage les hommes à s'exprimer contre la violence dans la famille. Lancée au cours de la dix-septième Conférence internationale sur le sida, en août 2008, cette campagne devrait toucher plus de 50 millions de personnes dans les trois États. Le Ministère central de promotion de la femme et de l'enfant a emprunté des éléments de la campagne Sonnez les cloches pour ses campagnes nationales visant à éliminer la violence contre les femmes, et les diffuse dans les médias en 23 langues;

c) Nombre d'initiatives bénéficiant d'un soutien du Fonds d'affectation spéciale sont axées sur les droits et les besoins de groupes particulièrement exclus, mettant en place des filières leur permettant d'accéder à plus de ressources, de possibilités et d'information. Au Népal, une initiative de défense des droits des migrantes exposées au risque de violence et d'infection au VIH a conclu un partenariat avec le Projet d'emploi des compétences, financé par le Gouvernement népalais et la Banque asiatique de développement. L'Institut SAMANATA pour l'égalité sociale et l'égalité entre les sexes, tirant parti de sa grande expérience du travail avec les migrantes, a organisé pour le personnel du Projet d'emploi des compétences des séances de formation de formateurs consacrées aux liens entre la violence contre les femmes et le VIH et le sida. Le projet a ensuite élaboré un module pour son propre programme de formation technique et professionnelle, qui touche 80 000 hommes et femmes. Bénéficiant d'un don du Fonds d'affectation spéciale, il a également organisé au premier semestre de 2008 des séances d'orientation pour 1 500 travailleurs migrants dans cinq villes, et a soutenu la constitution d'un Réseau national pour la migration sans risque, qui continuera les activités dans ce domaine. Au Pérou, l'association Minga Perú soutient un groupe qui a une longue expérience de la communication interculturelle pour l'action auprès de communautés autochtones rurales pauvres, qui non seulement sont vulnérables à la violence contre les femmes et au VIH, mais sont aussi de celles que l'action antérieure a complètement laissées de côté. Une formation dispensée aux élèves et aux enseignants de 24 écoles rurales du département de Loreto a été conjuguée à une nouvelle programmation pour une émission radiophonique très écoutée. Elle invite les collectivités locales à participer en envoyant des lettres qui sont lues à l'antenne ou servent à choisir des sujets d'émission – il y a eu près de 5 000 lettres pendant la période du projet. L'émission touche désormais 89 % des élèves ruraux de Loreto, contribuant à réduire des lacunes d'information très importantes. Les élèves disent être plus sensibles à la qualité de leurs relations, à la nécessité d'utiliser des préservatifs, et au droit de vivre sans menace de violence.

Accroissement de la participation

12. Pour éliminer la violence contre les femmes et les filles, il importe de mobiliser de vastes partenariats et alliances multipartites et de s'assurer l'appui d'un éventail toujours plus large d'acteurs. Comme l'indiquent les paragraphes 10 et 11 ci-dessus, les bénéficiaires de subventions jouent un rôle central dans la mobilisation des parties prenantes locales et nationales autour de la question de l'élimination de la violence contre les femmes et les filles.

13. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont des partenaires essentiels du Fonds d'affectation spéciale de par le rôle de parties prenantes clefs qu'ils jouent en fournissant des orientations de politique générale et un soutien de haut niveau sur le plan national et international. Les représentants des États Membres participent également aux initiatives permettant de mieux faire connaître

le Fonds d'affectation spéciale, les questions qui se font jour et les stratégies à utiliser pour mettre un terme à la violence contre les femmes et les filles. On notera par exemple que le Président de la République-Unie de Tanzanie, Jakaya Mrisho Kikwete, et le Président du Sénégal, Abdoulaye Wade¹, ont été les premiers chefs d'État à s'engager dans la campagne d'UNIFEM « Non à la violence contre les femmes », menée dans le cadre de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », qui fait appel à l'appui public et à un accroissement des ressources nécessaires au Fonds d'affectation spéciale. Vingt-huit autres présidents et premiers ministres se sont également associés à ces campagnes². Le Ministre néerlandais de la coopération en faveur du développement a publiquement réitéré son appui au Fonds d'affectation spéciale lorsqu'il a reçu sa torche de champion au titre du troisième objectif du Millénaire pour le développement, initiative du Ministère danois des affaires étrangères visant à galvaniser le soutien à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes³. Les États Membres sont également les principaux donateurs au Fonds d'affectation spéciale. En 2008, les Gouvernements de l'Australie, de l'Autriche, du Brésil, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République de Corée, de la Slovénie et de la Trinité-et-Tobago ont fait des contributions.

14. Le secteur privé a un rôle important à jouer dans l'élimination de la violence contre les femmes et les filles, non seulement sur le plan de la philanthropie, mais également par ses politiques d'emploi, son accès au marché facilitant la sensibilisation et ses contributions spécialisées concrètes. Depuis 2005, Johnson & Johnson finance un programme spécial sur les liens entre la violence contre les femmes et le VIH/sida à hauteur de 700 000 dollars par an. En 2008, Avon Products a annoncé un partenariat secteur public-secteur privé pour promouvoir l'autonomisation des femmes et l'élimination de la violence contre celles-ci et s'est engagé à verser 1 million de dollars au Fonds d'affectation spéciale, la plus importante contribution annuelle jamais versée par le secteur privé. Tag Heuer, l'organisation à but non-lucratif Zonta International, les comités nationaux pour UNIFEM⁴, la Cinema for Peace Foundation et la Fondation pour les Nations Unies ont également fait des contributions en 2008.

15. Le Fonds d'affectation spéciale se fonde sur la notion de partenariats au sein du système des Nations Unies, établis grâce au rôle de coordination de plus de 20 entités des Nations Unies membres des comités interinstitutions mondiaux et sous-régionaux d'examen des projets. En 2008, outre UNIFEM, les membres des comités d'examen des projets aux niveaux mondial et sous-régional étaient la

¹ Le Premier Ministre du Sénégal, Cheikh Hadjibou Soumare, et 23 autres ministres se sont également engagés.

² Andorre, Argentine, Autorité nationale palestinienne, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Espagne, Finlande, Ghana, Guatemala, Honduras, Îles Salomon, Islande, Japon, Liban, Mexique, Panama, Pérou, Portugal, République bolivarienne du Venezuela, République dominicaine et Timor-Leste.

³ La torche est remise à des représentants des gouvernements, du secteur privé, de la société civile, des médias et des organisations internationales du Nord et du Sud. Lors de la réunion de haut niveau de l'ONU sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui a eu lieu le 25 septembre 2008, tous les engagements pris ont été présentés au Secrétaire général qui sera invité à allumer la dernière torche. Pour plus de détails, veuillez consulter le site www.mdg3action.um.dk/en/menu/MDG+3+Torch/Torch+Campaign/.

⁴ Autriche, États-Unis d'Amérique, Islande et Italie.

Division de la promotion de la femme, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé, la Banque mondiale et la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit. Les membres des comités comprennent également des représentants d'organisations non gouvernementales et d'autres experts⁵.

16. Au cours des dernières années, le Fonds d'affectation spéciale s'est efforcé d'accroître la participation des organismes des Nations Unies au processus de prise de décisions afin de faciliter leur implication. Précédemment, les décisions n'étaient prises qu'au niveau mondial par le biais de réunions des comités interinstitutions d'examen des projets organisées par le siège d'UNIFEM. Dès 2005, le processus a été décentralisé pour faciliter une participation active des comités interinstitutions sous-régionaux sous l'égide d'UNIFEM. En 2008, des comités interinstitutions sous-régionaux se sont réunis en Afrique du Sud, à la Barbade, au Brésil, en Équateur, aux Fidji, au Ghana, en Jordanie, au Kenya, au Maroc, au Mexique, au Népal, au Rwanda, au Sénégal, en Sierra Leone, en Slovaquie et en Thaïlande. Trois coordonnateurs résidents des Nations Unies⁶ ont également pris part au processus d'évaluation. En tant qu'administrateur du Fonds d'affectation spéciale, UNIFEM continue d'examiner comment il pourrait encore renforcer le rôle des Nations Unies et des équipes de pays des Nations Unies de manière à améliorer l'efficacité et l'impact du Fonds, en particulier au niveau des pays.

Maintien de l'efficacité

17. En tant que mécanisme interinstitutions des Nations Unies, le Fonds d'affectation spéciale favorise la cohérence des stratégies de programme visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, contribue à la centralisation et à l'évaluation des ressources mondiales et améliore le suivi et la responsabilisation. Toutes ces fonctions découlent des principes que sont l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle, tels que définis dans la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement.

18. Pour toutes ses opérations, le Fonds d'affectation spéciale se fonde sur une infrastructure minimale et des effectifs peu importants afin que le maximum de ressources puissent être consacrées à l'octroi de subventions nationales. En outre,

⁵ Au niveau mondial, il s'agit des représentants de MADRE, PATH, Amnesty International, du Centre for Women's Global Leadership et de Human Rights Watch; au niveau national, il s'agit de représentants d'Oxfam, de l'Open Society Institute, de l'Heinrich Böll Foundation, de Norwegian People's Aid et de l'Urgent Action Fund.

⁶ Colombie, Équateur et Pérou.

les ressources sont acheminées directement vers les autorités locales et les organisations de la société civile partenaires. Le processus d'approbation des subventions du Fonds d'affectation spéciale, qui fait appel à la participation active des organismes des Nations Unies aux niveaux sous-régional et mondial, permet également de créer des liens avec les activités en cours des Nations Unies et les priorités nationales. Cette approche hautement participative et décentralisée permet de veiller à ce que l'allocation des ressources réponde bien aux capacités et aux besoins des divers pays et régions.

19. Les ressources du Fonds continuant d'augmenter, l'évolution vers des subventions plus importantes et à plus long terme permet de les utiliser de façon plus efficace sur le plan de la gestion. Alors qu'au cours des années précédentes, le montant moyen des subventions s'élevait à 50 000 dollars pour deux ans, à compter de 2007, il est passé à entre 100 000 et 300 000 dollars pour deux à trois ans. En 2008, certaines subventions ont atteint 1 million de dollars pour deux à trois ans. Il est donc plus avantageux au niveau du temps passé et du personnel requis pour examiner, approuver, suivre et soutenir les bénéficiaires de subventions de procéder ainsi, tant sur le plan des résultats obtenus que de l'impact attendu d'initiatives à plus grande échelle.

Amélioration des connaissances et renforcement des capacités

20. Bien que des stratégies reproductibles visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles aient commencé à voir le jour, l'un des principaux problèmes a été l'absence de données systématiques et accessibles sur ce qui donne de bons résultats. Le Fonds d'affectation spéciale a par conséquent axé ses efforts sur le rôle qu'il peut jouer pour élargir la base de connaissances mondiales des méthodes efficaces d'élimination de la violence contre les femmes et les filles. En 2008, il a adopté un cadre de gestion du suivi, de l'évaluation et des connaissances afin de renforcer les systèmes qui lui permettent de créer, d'obtenir et de diffuser des connaissances par le biais d'investissements accrus dans le suivi et l'évaluation.

21. Le Fonds d'affectation spéciale investit dans la création de nouvelles connaissances et la mise à profit d'enseignements susceptibles de promouvoir la reproductibilité et l'utilisation à plus grande échelle des modèles d'intervention satisfaisants. Par exemple, dans le cadre du programme sur le VIH/sida, un accent particulier a été mis sur un plan de suivi et d'évaluation rigoureux. Le Fonds soutiendra ce processus pendant trois ans et fera en sorte que les enseignements tirés soient mis en commun et largement diffusés. À la fin de cette expérience pilote, il devrait avoir mis au point un outil international d'apprentissage et de programmation axé sur des faits permettant de mettre en place des stratégies efficaces tenant compte des liens existant entre la violence contre les femmes et le VIH/sida.

Mobilisation des ressources

22. De manière générale, le financement des initiatives visant à aborder la violence contre les femmes s'améliore, comme le démontre la croissance rapide de la base de ressources du Fonds d'affectation spéciale au cours de ces dernières années. Entre 1996 et 2004, le Fonds a reçu un peu moins de 10 millions de dollars de contributions au total. Au cours de la période 2005-2008, le montant total des contributions, y compris les annonces, s'est élevé à 40 millions de dollars. En 2008,

le Fonds disposait de 22 millions de dollars pour ses subventions. L'augmentation des contributions annuelles ne permet toutefois pas de répondre aux besoins et aux demandes très importants des pays. En 2008, le Fonds n'a pu fournir que 4 % des 525 millions de dollars qui lui avaient été demandés. Afin de répondre à une demande croissante, il s'efforce de trouver le soutien plus large qui lui permettra d'atteindre son objectif annuel de 100 millions de dollars minimum d'ici à 2015, dans le cadre de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ».

Cycle de subventions de 2008 du Fonds d'affectation spéciale

23. Les appels à propositions du Fonds d'affectation spéciale sont lancés chaque année dans le cadre d'un processus de sélection ouvert et concurrentiel. Les initiatives présentées devraient s'appuyer sur les droits de l'homme et concourir à l'instauration de l'égalité entre les sexes, notamment en s'attaquant aux normes sociales sexistes qui alimentent la violence à l'encontre des femmes et des filles. Elles devraient poursuivre une démarche globale et viser des groupes particulièrement exclus ou défavorisés en appliquant des stratégies adaptées à la diversité des besoins. Elles devraient promouvoir les alliances multisectorielles et produire et mettre en commun des connaissances. Pour tirer parti au mieux des ressources, elles devraient se fonder sur des pratiques ayant fait leurs preuves, les documenter et en réaliser des évaluations systématiques et complètes. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies privilégie l'innovation et l'investissement au niveau local, où ils sont le plus nécessaires. Il insiste aussi sur les possibilités de transposer à une plus grande échelle et de reproduire les initiatives durables couronnées de succès ainsi que sur la nécessité d'établir un lien entre les initiatives locales et les priorités nationales.

24. En 2008, le Fonds a lancé son treizième appel à propositions pour promouvoir la mise en œuvre de lois, politiques et plans d'action visant à mettre un terme à la violence à l'encontre des femmes. Les propositions reçues visaient deux catégories d'objectifs : surmonter les difficultés d'exécution et transposer les actions à plus grande échelle; servir de catalyseur et promouvoir l'innovation et l'apprentissage. Pour la première fois, les équipes de pays des Nations Unies qui travaillent en étroite concertation avec les acteurs nationaux⁷ ont été invitées à présenter des demandes de subvention au Fonds d'affectation spéciale, ce qui témoigne de nouveau de la volonté qu'a l'ONU d'intensifier sa participation aux actions visant à mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des filles.

25. Au total, 1 068 descriptifs de projet ont été reçus. Les comités d'évaluation des programmes ont octroyé des subventions d'un montant record de 22 millions de dollars à 28 initiatives intéressant 38 pays et territoires. Au nombre des bénéficiaires figuraient des organismes publics (8 %), des organisations non gouvernementales (65 %) et des équipes de pays des Nations Unies travaillant en partenariat avec des organismes publics et des organisations non gouvernementales (27 %).

26. Le Fonds d'affectation spéciale a octroyé des subventions d'un montant de 14 millions de dollars des États-Unis à 16 initiatives visant à surmonter les

⁷ Les comités d'évaluation des programmes interinstitutions du Fonds d'affectation spéciale ont recommandé cette décision et le Comité consultatif d'UNIFEM l'a approuvée à titre expérimental.

difficultés d'exécution et à transposer les actions à plus grande échelle dans 26 pays et territoires⁸ et de 8 millions de dollars à 12 initiatives devant servir de catalyseur et promouvoir l'innovation et l'apprentissage dans 14 pays⁹. Parmi les initiatives retenues, on citera notamment les suivantes :

a) En Serbie, le Secrétariat provincial au travail, à l'emploi et à l'égalité des sexes s'emploiera à améliorer les services de prévention, de protection et d'assistance en transposant à une plus grande échelle les projets de coopération réussis auxquels concourent des prestataires de services sociaux, la police, des juristes, les autorités locales et des organisations non gouvernementales. En menant des travaux de recherche concrets, en renforçant les capacités et en constituant des alliances, il améliorera les capacités et renforcera les liens intersectoriels et multidisciplinaires pour assurer l'efficacité de l'assistance fournie et en faciliter l'accès. Il s'adressera à la fois aux femmes qui risquent de subir des actes de violence et à celles qui en sont victimes et mettra en œuvre des actions précises en faveur des femmes et des filles des communautés pauvres et marginalisées, notamment des femmes des zones rurales, des réfugiées, des femmes roms et des handicapées;

b) En Chine, l'équipe de pays des Nations Unies s'inspirera de projets pilotes déjà réalisés pour lutter plus énergiquement contre la violence familiale dans les provinces du Hunan, du Gansu et du Sichuan, en portant une attention particulière aux minorités ethniques et aux personnes déplacées à la suite du dernier tremblement de terre. Elle contribuera, dans le cadre d'un programme conjoint, à mettre au point un modèle multisectoriel afin que soient adoptées des mesures systématiques pour lutter contre la violence familiale et à faciliter l'accès aux services d'appui, notamment à l'aide juridique et à de meilleurs réseaux d'orientation. En étroite collaboration avec la Fédération des femmes de Chine, le Bureau de la sécurité publique et les Ministères de la santé, de la justice et des affaires civiles, l'équipe de pays des Nations Unies interviendra à un niveau élevé pour encourager l'adoption d'une politique et d'une législation nationales contre la violence familiale. Elle surveillera et consignera également ce processus pour faciliter et promouvoir la poursuite des réformes politiques et juridiques en Chine;

c) Au Brésil, au Chili, en Inde et au Rwanda, Instituto Promundo et des organismes partenaires lanceront une initiative interrégionale originale qui procédera à une évaluation rigoureuse afin de recenser les stratégies efficaces pour inciter les hommes à mettre fin à la violence à l'encontre des femmes. Des séminaires et des campagnes d'information adaptées aux besoins de chaque pays encourageront une analyse critique des notions de masculinité et de virilité, favoriseront l'équité entre les sexes et la non-violence et inciteront à améliorer les attitudes et les comportements. En privilégiant les méthodes visant à évaluer les changements réels des attitudes et des comportements – tels qu'en font état les hommes et leurs compagnes – Instituto Promundo tirera des enseignements précieux et apportera une contribution particulièrement utile à l'édifice des connaissances

⁸ Argentine, Bosnie-Herzégovine, Chine, Équateur, Égypte, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, îles Cook, îles Salomon, Inde, Jordanie, Kiribati, Liban, Népal, Nicaragua, Panama, Pérou, Serbie, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Yémen et Zambie.

⁹ Brésil, Cambodge, Cameroun, Chili, Éthiopie, Inde, Jamaïque, Jordanie, Libéria, Maroc, Moldova, Rwanda, Suriname et Tadjikistan.

mondiales dans ce domaine essentiel. Les résultats de cette évaluation seront largement diffusés par MenEngage Alliance, un réseau de plus de 400 organisations. Parmi les partenaires d'Instituto Promundo dans ces quatre régions figurent International Center for Research on Women (Inde), Men's Resources International (États-Unis), Cultura Salud/EME (Chili), Sahayog (Inde), Rwanda's Men's Resource Centre, Men Engage Network Rwanda et Men's Resources International (Rwanda);

d) Au Maroc, l'Institution nationale de solidarité avec les femmes en détresse (INSAF) poursuivra ses travaux de pointe pour défendre les droits des mères célibataires et des jeunes filles exploitées comme domestiques et facilitera leur réinsertion sociale dans un contexte où ces deux groupes sont victimes d'exclusion et exposés à de multiples formes de violence. L'INSAF s'efforcera d'améliorer les protections juridiques de ces deux groupes et d'infléchir l'attitude réprobatrice de la société à leur égard en menant des campagnes de sensibilisation. Elle interviendra aussi directement auprès des mères célibataires et des filles employées comme domestiques pour faciliter leur réinsertion sociale – en aidant les premières à trouver un emploi et à suivre une formation et les secondes à réintégrer l'école et à revenir dans leur famille. Une unité expérimentale d'orientation et de réinsertion professionnelle des mères célibataires sera d'abord ouverte à l'Institution puis dans cinq autres organismes s'employant à mettre fin à la violence à l'encontre des femmes. Des partenariats avec des associations du secteur privé faciliteront le recensement des besoins en matière de formation et promouvoir la notion de responsabilité sociale des entreprises dans les milieux d'affaires;

e) À Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), à Delhi (Inde), à Rosario (Argentine) et à Petrozavodsk (Fédération de Russie), Femmes et villes international s'emploiera à relever les défis posés par la rapidité et la nature de l'urbanisation actuelle dans le monde. Avec la montée de la criminalité et de la violence, la peur d'être victimes d'actes de violence sexuelle est une menace permanente pour la mobilité des femmes et leur bien-être. En faisant fond sur les connaissances acquises et en s'aidant de divers outils, Femmes et villes international dressera la carte géographique de l'inégalité des sexes dans la vie publique et de l'exclusion en fonction de la race, de la caste, de la religion et du statut de migrant des habitants de quatre villes de quatre continents. Elle recensera également les politiques et programmes qui contribuent effectivement à éliminer les inégalités. Elle participera à des interventions pilotes en collaboration avec les autorités locales et des ONG qui s'efforcent de faire des villes des lieux sans exclus respectant le droit de tous à vivre, travailler et se déplacer sans crainte ni restrictions;

f) Des stratégies communes voient actuellement le jour dans des pays où des organismes partenaires ont bénéficié de subventions. Au Cambodge, au Cameroun, en Équateur, en Jordanie, en Moldova et au Tadjikistan, les bénéficiaires suivront l'exemple des unités mises en place à titre expérimental pour ouvrir de plus grands centres d'aide aux victimes d'actes de violence familiale. En Bosnie-Herzégovine, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Inde et au Népal, ils transposeront à plus grande échelle des interventions multisectorielles types auprès des victimes d'actes de violence sexuelle. Dans la région du Pacifique (dans les îles Cook, à Kiribati, dans les Îles Salomon, à Tuvalu, aux Tonga, au Vanuatu et ailleurs), au Panama et au Pérou, ils constitueront des alliances entre les pouvoirs publics et la société civile et renforceront les partenariats existants afin de lutter contre la violence à l'encontre des femmes. En République démocratique du Congo

et en Zambie, les bénéficiaires s'emploieront à mettre fin à l'impunité en sensibilisant l'opinion et en renforçant les capacités de la magistrature. En Équateur, au Liban et au Libéria, les bénéficiaires renforceront la prévention soit en intervenant auprès des hommes et des garçons, soit en promouvant l'émancipation économique des femmes. En Jamaïque et au Nicaragua, ils s'appuieront sur les médias et les arts pour promouvoir des comportements et attitudes équitables et non violents. Au Cameroun, un bénéficiaire s'attaquera à la violence à l'encontre des écolières. En Éthiopie, un autre mobilisera les populations locales contre les pratiques nocives. Au Suriname, un bénéficiaire élaborera un modèle pour faire face au harcèlement sexuel sur les lieux de travail.

Aller de l'avant

27. La stratégie du Fonds d'affectation spéciale pour 2005-2008 touchant à sa fin, sa mise en œuvre aux niveaux international et national fait actuellement l'objet d'une évaluation externe. Cette évaluation recensera les points forts, les points faibles, les difficultés rencontrées et les tendances actuelles; des recommandations seront ensuite formulées pour améliorer l'efficacité des actions du Fonds visant à mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des filles. Une nouvelle stratégie – qui tiendra notamment compte des conclusions de cette évaluation externe – sera élaborée en 2009.

28. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies continuera d'investir dans la consolidation des mécanismes de renforcement des capacités, de suivi et d'évaluation et dans la gestion des connaissances. Il dispensera des conseils à ses bénéficiaires et les aidera à renforcer leurs capacités pour élaborer des programmes à partir de données probantes et en assurant le suivi et l'évaluation. Le Fonds fournira en outre un appui technique et financier adéquat aux bénéficiaires afin qu'il soit procédé à un suivi et à une évaluation systématiques des projets, en encourageant également les projets d'apprentissage ciblés et multinationaux.

29. Le Fonds investit actuellement dans un système de base de données en ligne robuste qui servira à la fois à recueillir les résultats et à en faire une analyse systématique, en facilitant la communication d'informations axée sur les résultats et l'analyse des résultats de projets bénéficiant de subventions différentes. En recueillant, diffusant et mettant à la disposition d'un large public les enseignements tirés des rapports et des évaluations des bénéficiaires, le Fonds contribue à enrichir la base des connaissances disponibles au niveau international concernant les stratégies efficaces qui visent à mettre un terme à la violence à l'encontre des femmes et des filles, en élaborant de nouvelles théories et pratiques et en favorisant l'émergence, ainsi qu'en tirant les enseignements de l'expérience et en définissant des modèles susceptibles d'être transposés à une plus grande échelle. Le Fonds est ainsi le mieux placé pour exercer la fonction d'observatoire mondial des bonnes pratiques en cours d'élaboration, en contribuant à l'excellence des programmes, à une exploitation optimale des résultats et à une utilisation efficace des ressources.

30. Avec une stratégie forte et audacieuse, une volonté politique accrue et davantage de ressources, le Fonds continuera de s'employer à faire de la fin de la violence à l'encontre des femmes et des filles et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement une réalité.

Les programmes d'UNIFEM depuis le cadre de financement pluriannuel pour 2004-2007 jusqu'au plan stratégique pour 2008-2011

31. Outre qu'il gère le Fonds d'affectation spéciale pour le compte du système des Nations Unies, UNIFEM continue d'appuyer des actions de sensibilisation, l'instauration de partenariats, la collaboration interinstitutions et des approches novatrices afin de prévenir la violence à l'encontre des femmes et des filles et d'y faire face. Les efforts déployés sont financés par les ressources de base d'UNIFEM ou dans le cadre de la participation aux coûts. Faisant fond sur ses alliances et l'expérience qu'il a acquise en matière de programmation lors de la mise en œuvre du cadre de financement pluriannuel pour 2004-2007 et tirant parti de la dynamique historique sans précédent observée aux niveaux international et national en faveur de l'éradication de la violence à l'encontre des femmes et des filles, UNIFEM a élaboré une stratégie pour une vie sans violence qui permette à l'émancipation des femmes et à l'égalité des sexes de porter pleinement leurs fruits, conformément à son plan stratégique pour 2008-2011. Cette stratégie définit en détail l'orientation et les domaines prioritaires du Fonds afin de multiplier les progrès en termes d'exécution et de transposition à une plus grande échelle.

32. Cette stratégie prévoit la poursuite des travaux en cours d'UNIFEM concernant l'information et la sensibilisation; la réforme politique et juridique; les liens entre violence à l'encontre des femmes et VIH/sida; le renforcement des capacités aux fins d'élargir l'accès des victimes aux services et à la justice. UNIFEM a également identifié de nouveaux axes à approfondir dans le cadre des prochains programmes afin notamment que les grandes politiques et les cadres de financement tiennent compte de la violence à l'encontre des femmes et des filles; que les systèmes judiciaires formels et non formels appliquent les normes internationales relatives aux droits de l'homme; que des mesures soient prises pour faire face à la violence sexuelle pendant et après les conflits; que soient élaborées des démarches de prévention ciblées, notamment pour intervenir auprès de groupes clefs tels que les hommes et les adolescents.

Programmes permettant l'élaboration de lois et politiques bien conçues de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et l'ouverture de crédits budgétaires adéquats pour les mettre en œuvre

33. UNIFEM a continué à promouvoir l'élaboration, la réforme, l'adoption et la mise en œuvre de dispositions législatives et de politiques visant à lutter contre d'autres formes de violence à l'égard des femmes aux niveaux international, régional et national, notamment contre la violence familiale, les agressions sexuelles et le viol, ainsi que les pratiques nocives. Par exemple, à Fidji et au Vanuatu, UNIFEM a aidé l'équipe régionale chargée de la formation en matière de droits et le PNUD à faire campagne pour l'adoption de projets de loi sur la violence sexuelle et sexiste. En Thaïlande, il a apporté un appui technique au remaniement du Code pénal qui incrimine désormais le viol conjugal et, au Pakistan, il a aidé l'Alliance pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes à promouvoir une réforme de la législation. Au niveau régional, la collaboration constante d'UNIFEM avec le Groupe de l'égalité des sexes de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) et NGO Alliance a contribué à l'adoption du Protocole de la CDAA sur les femmes et le développement. En Asie du Sud-est, en collaboration avec le Ministère vietnamien du travail, des invalides et des affaires sociales et la Commission nationale vietnamienne pour la promotion de la femme, UNIFEM a

organisé, à l'intention des représentants de 10 États Membres, du Japon et du Timor-Leste, un séminaire financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le Secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur la réforme de la législation relative à la violence familiale et à sa mise en œuvre. Dans la région des Grands Lacs, UNIFEM a appuyé l'adoption du Protocole relatif à la prévention et à la répression de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants et, au niveau international, il a lancé des campagnes énergiques qui ont contribué à l'adoption de la résolution 1820 (2008) par le Conseil de sécurité, dans laquelle ce dernier reconnaît que la violence sexuelle pendant les conflits compromet la sécurité.

34. Pour élaborer des politiques et programmes fiables, il faut disposer de données, d'informations et de connaissances fiables. En collaboration avec les pouvoirs publics, la société civile et d'autres partenaires, UNIFEM s'emploie à développer la collecte et l'analyse de données qualitatives et quantitatives. Au Rwanda, UNIFEM a constitué une base de données sur la violence sexuelle et sexiste avec l'Université nationale, et, au Timor-Leste, il a dressé la carte des cas de violence sexuelle et sexiste, ainsi que des services et des points d'accès à la justice dans deux districts en collaboration avec l'Office national de statistique. Au Burundi, UNIFEM a collaboré avec le PNUD, l'UNESCO et l'UNICEF pour former des organisations de la société civile et la police à la collecte de statistiques et de données. UNIFEM a aidé l'Institut national de statistique, de géographie et d'information du Mexique à procéder à une classification et à une analyse complètes par État des délits commis contre des femmes. En collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), il a effectué une analyse sexospécifique des études réalisées par cette dernière, l'UNICEF et le Réseau contre la prostitution enfantine, la pornographie enfantine, et le trafic d'enfants à des fins sexuelles sur la violence sexuelle à l'encontre des filles dans sept pays du Pacifique et a commandé des enquêtes de référence sur les commerçants transfrontaliers de différentes sous-régions d'Afrique, notamment afin de recueillir des données initiales sur la violence dont les femmes qui exercent cette profession sont victimes.

35. La prise en compte de la violence à l'égard des femmes dans les cadres nationaux de développement et de financement et le renforcement des plans nationaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles peuvent notamment contribuer utilement à la mise en place des ressources institutionnelles, techniques et financières nécessaires à des interventions concertées efficaces. UNIFEM a favorisé ces processus dans un certain nombre de pays, notamment en contribuant à l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan de lutte contre la violence sexiste en Afghanistan. En Géorgie, il a aidé ses partenaires nationaux à tenir compte de la problématique hommes-femmes dans un document sur le redressement économique et la réduction de la pauvreté qui, tel qu'il a été adopté dans la déclaration politique du Parlement, prévoit des mesures pour réduire les pratiques nocives contre les femmes, notamment la violence familiale. Au niveau régional, UNIFEM a notamment organisé une consultation régionale de haut niveau afin d'élaborer, en collaboration avec l'UNICEF, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le FNUAP et la Mission de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo, le premier plan régional d'action visant à éradiquer la violence sexuelle et à mettre un terme à l'impunité dans la région des Grands Lacs. En Afrique de l'Ouest, UNIFEM a financé un séminaire auquel ont

participé des dirigeants chrétiens et musulmans et qui a donné lieu à l'adoption d'un plan d'action prévoyant de faire face à la violence à l'encontre des femmes.

36. L'application des dispositions législatives et politiques suppose l'ouverture de crédits adéquats par les pouvoirs publics. Grâce aux activités de budgétisation d'UNIFEM favorisant l'égalité entre les sexes en Europe du Sud-Est, les budgets des régions et municipalités de Bosnie-Herzégovine ont été relevés en 2008 pour les refuges que la société civile met à la disposition des victimes d'actes de violence familiale et dont les activités bénéficient en permanence d'un cofinancement garanti à la suite d'amendements apportés à la loi sur la violence familiale. En Bolivie, les campagnes de sensibilisation menées par l'Instituto de Formación Femenina Integral avec le soutien d'UNIFEM ont débouché sur l'élaboration de directives budgétaires au niveau municipal qui prescrivent l'ouverture de crédits pour les programmes promouvant l'égalité des sexes et fournissant des services aux femmes victimes d'actes de violence.

Programmes visant à renforcer les capacités des principaux organismes publics, prestataires de services et médias pour lutter contre la violence à l'encontre des femmes et des filles

37. UNIFEM s'emploie depuis longtemps à soutenir les Gouvernements et à les aider à renforcer leurs capacités à prévenir la violence à l'encontre des femmes et à y faire face. Au Rwanda, le programme conduit par UNIFEM avec l'appui du PNUD visant à mieux protéger contre la violence sexiste a approfondi sa collaboration avec les forces de défense rwandaises pour former les officiers et a mis en place un bureau de coordination pour les questions d'égalité entre les sexes au sein des forces de défense, qui est représenté au niveau des brigades et des bataillons; la même démarche a ensuite été adoptée par le Burundi et le Soudan. Au Libéria, UNIFEM a travaillé avec les forces de sécurité pour obtenir qu'elles s'engagent à adopter des pratiques favorables aux femmes dans le cadre de leurs opérations aux fins de la prévention et du traitement de la violence sexuelle et sexiste. Au Burundi, UNIFEM a travaillé avec la police et l'appareil judiciaire afin d'améliorer les mécanismes de protection des victimes et, en Ouganda, il a aidé le Ministère de l'égalité des sexes, du travail et du développement social à sensibiliser systématiquement toutes les recrues des forces de police de la région Nord à la violence sexuelle et sexiste.

38. Dans le domaine de la justice, UNIFEM a dispensé, en collaboration avec l'ONG Pro-Femmes, une formation aux juges des tribunaux dits Gacaca du Rwanda pour traiter les cas de violence sexuelle et sexiste, qui a conduit ces derniers à renvoyer de tels cas vers le système judiciaire formel. UNIFEM a également instauré un partenariat avec la Cour suprême du Rwanda en formant les juges et les procureurs et en soulignant la nécessité de revoir les procédures judiciaires afin de faciliter l'accès à la justice des victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste. Au Libéria, UNIFEM a travaillé avec la police, les autorités pénitentiaires, les juges et les magistrats pour que soient appliqués des principes de justice équitables pour les femmes dans les cas de violence sexuelle et sexiste. En Haïti, UNIFEM a aidé le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes à mettre au point des modules de formation et à dispenser une formation sur la violence sexiste aux juges de paix, notamment sur les méthodes utilisées pour poursuivre les auteurs d'actes de violence sexuelle et sexiste dans certaines communautés de deux provinces. Au Viet Nam, UNIFEM a fourni une assistance lors d'un stage de formation de deux jours

organisé à l'intention de 100 députés de l'Assemblée nationale sur le contrôle de l'application des lois relatives à l'égalité des sexes, notamment de la loi sur la prévention de la violence familiale.

39. UNIFEM a également soutenu les efforts de ses partenaires médiatiques, tels que l'Association des femmes journalistes du Burundi, qui ont organisé des stages de formation et des manifestations et diffusé des informations sur le Code pénal et le viol. Il a également aidé ses partenaires en République démocratique du Congo et au Rwanda à diffuser des programmes radiophoniques sur la prise en charge des victimes d'actes de violence sexuelle et sexiste et des messages de sensibilisation informant les populations des services mis à leur disposition.

40. UNIFEM continue d'instaurer des partenariats internationaux cruciaux avec des groupes et réseaux qui jouent un rôle essentiel dans l'élargissement de la portée des actions de prévention de la violence. Au niveau institutionnel, il a uni ses forces avec MenEngage Alliance qui représente plus de 450 organisations travaillant auprès des hommes et des garçons pour promouvoir l'égalité entre les sexes et mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. En novembre, UNIFEM a pérennisé sa collaboration avec Religions for Peace, la confédération religieuse la plus représentative, pour s'appuyer sur les divers groupes confessionnels dans le monde afin de contribuer à mettre un terme à la violence à l'encontre des femmes et des filles.

41. UNIFEM continue également à jouer un rôle essentiel dans les grandes initiatives interinstitutions visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment en tant que membre fondateur et membre actif de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, du Comité interinstitutions permanent chargé de l'égalité des sexes et du sous-groupe de travail chargé de l'action humanitaire, de l'équipe spéciale sur la violence à l'encontre des femmes constituée au sein du réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et de l'équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour les adolescentes, ainsi qu'en tant que membre des six organismes des Nations Unies appartenant au Comité directeur de haut niveau de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». UNIFEM est l'organisme chef de file ou partenaire de plusieurs initiatives conjointes des Nations Unies concernant la violence à l'encontre des femmes, notamment des programmes financés par le Fonds du Gouvernement espagnol pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au Bangladesh, en Colombie et au Maroc; du programme régional conjoint en Asie et dans le Pacifique faisant des garçons et des hommes des partenaires pour prévenir la violence sexiste; de projets pilotes de l'initiative Unis dans l'action en Albanie, au Rwanda et en Uruguay.

Des programmes pour renforcer les initiatives locales visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles

42. Si l'on veut instaurer un changement durable, il est essentiel que des initiatives soient prises au niveau local pour mettre un terme à la violence à l'encontre des femmes et des filles. UNIFEM renforce actuellement les initiatives prometteuses tout en développant de nouveaux domaines de programmation originaux. Ainsi, en Afghanistan, il a lancé le Fonds spécial pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes et des filles en octroyant 10 premières subventions à des initiatives locales contre la violence à l'égard des femmes. D'autres initiatives

locales ont reçu un appui dans le cadre du programme biennal d'UNIFEM financé par le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qui met l'accent sur les initiatives locales en matière de consolidation de la paix et de prévention de la violence sexuelle pendant les conflits en Afghanistan, en Haïti, au Libéria, en Ouganda, au Rwanda et au Timor-Leste. Faisant fond sur le programme « Safer Cities » mis en œuvre en Amérique latine en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et avec l'appui du Gouvernement espagnol, UNIFEM lance actuellement un projet pilote pour des villes sûres dans le monde dans 8 à 10 lieux représentatifs, qui participeront à la mise au point d'un modèle international soumis à une évaluation rigoureuse.

Programme d'appui aux femmes exclues, aux spécialistes de l'égalité des sexes, aux défenseurs et à leurs organisations ou réseaux qui s'emploient à mettre un terme à la violence à l'encontre des femmes et des filles

43. UNIFEM a toujours entretenu des contacts étroits avec des groupes de femmes, des spécialistes de l'égalité entre les sexes, des organismes de défense des droits de l'homme et des ministères de la condition de la femme et tiré parti de leurs capacités et de leur influence politique pour appeler l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics sur la violence à l'encontre des femmes et promouvoir les actions concrètes ainsi que le respect du principe de responsabilité par les autorités locales, les organisations de la société civile et les partenaires de l'ONU. Au Burkina Faso, il a fait équipe avec le Ministère des affaires féminines pour organiser une conférence des femmes de chefs d'État sur les aspects transfrontaliers des mutilations génitales féminines à laquelle ont été communiqués les résultats d'une étude financée par UNIFEM sur la nature transfrontalière de ces pratiques dans six pays d'Afrique de l'Ouest. UNIFEM a soutenu un certain nombre d'initiatives visant à faire face à la montée de la violence qui a suivi les élections au Kenya, notamment en collaborant avec d'autres organismes des Nations Unies et ONG partenaires afin d'évaluer rapidement la violence à l'encontre des femmes et d'améliorer les capacités du groupe des avocates kényanes à traiter les cas de viol et en élaborant des directives pour recueillir les témoignages des femmes visées. Dans certaines régions de l'Inde, UNIFEM a aidé à dispenser une formation à des groupes d'adolescents pour que les victimes et les personnes vulnérables acquièrent les moyens d'échapper à la traite et à la violence. Au Rwanda, UNIFEM a contribué à la création d'une commission sur la violence sexiste qui a formé et sensibilisé les résidents du district de Rutsiro à la prévention de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants.

44. UNIFEM contribue à faciliter le partage de l'information, l'échange de connaissances et l'apprentissage pour soutenir les campagnes de sensibilisation et les interventions de ses partenaires. Un séminaire régional organisé par la Fondation de recherche bulgare sur l'égalité des sexes avec l'appui d'UNIFEM a réuni des bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, des représentants des autorités locales et des prestataires de services venus d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, de Géorgie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, d'Ouzbékistan, de Serbie, de Turquie et d'Ukraine pour partager leurs données d'expérience et leurs connaissances en matière de mise en œuvre d'actions concertées visant à faire face à la violence. UNIFEM a organisé, en collaboration avec le FNUAP et le PNUD, une séance en marge de la Conférence

internationale sur le sida tenue à Mexico sur les corrélations entre violence à l'encontre des femmes et VIH/sida, qui a recensé les enseignements tirés dans le cadre des programmes pour mener des campagnes de sensibilisation fondées sur les faits et opérer des interventions stratégiques afin d'améliorer l'exécution et la transposition des actions à une plus grande échelle. Dans les Caraïbes, UNIFEM a collaboré à la mise au point d'une formation sur la prévention, le traitement, la prise en charge et les mesures à prendre pour faire face aux grands problèmes qui se posent en matière de violence à l'encontre des femmes et de VIH. Dans le cadre du programme Safer Cities mis en œuvre par UNIFEM, Red Mujer et Habitat avec l'aide du Gouvernement espagnol, un cours sur la violence urbaine, l'insécurité et la discrimination a été élaboré et diffusé en ligne. Au niveau mondial, UNIFEM met actuellement au point un site où les exécutants nationaux pourront bientôt trouver des conseils de programmation étape par étape, une liste des pratiques d'avenir et des principaux outils utilisés pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes et des filles.

45. UNIFEM joue un rôle clef, en partenariat avec divers acteurs, dans la promotion de la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité. Dans ce cadre, il a notamment contribué à : l'organisation de la conférence de Wilton Park, en collaboration avec la campagne des Nations Unies « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », le Département des opérations de maintien de la paix et des gouvernements fournissant des contingents, notamment le Canada et le Royaume-Uni, sur le rôle des soldats de maintien de la paix dans la lutte contre la violence sexuelle au cours des conflits armés; la réunion organisée au Royaume-Uni dans le cadre de la formule Arria qui a élaboré des documents de réflexion pour le débat que le Conseil de sécurité a consacré aux femmes, à la paix et à la sécurité, notamment à la violence sexuelle dans les situations de conflit armé; la conférence coparrainée par UNIFEM et Joan B. Kroc Center for Peace and Justice sur les moyens d'assurer la sécurité des hommes dans un monde précaire qui a abordé les aspects décisionnels et opérationnels de l'application de la résolution 1820 (2008). UNIFEM a également collaboré avec la présidence française de l'Union européenne pour organiser une conférence sur l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) afin de veiller à ce que les missions de sécurité, de police et de justice de l'Union européenne soient à même de répondre aux besoins des femmes en matière de sécurité et de justice.

46. UNIFEM lance lui-même des initiatives et campagnes de sensibilisation et en appuie d'autres par le biais de ses partenaires pour sensibiliser l'opinion à la violence contre les femmes et les filles. Chaque année, à travers le monde, il participe activement aux 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste. En collaboration avec le FNUAP et d'autres partenaires, UNIFEM a financé la série télévisée de la BBC en sept épisodes intitulée Women on the Frontline (les femmes en première ligne) qui a évoqué les questions du viol, du femmicide et de la traite dans divers pays. Dans le cadre de la plus vaste et de la plus connue des campagnes d'UNIFEM, Dire non à la violence contre les femmes, plus de 5 millions de signatures – y compris celles de chefs d'État et de ministres représentant 60 gouvernements ainsi que quelque 600 parlementaires de plus de 70 pays – ont été réunies et remises au Secrétaire général le 25 novembre 2008.

Conclusions

47. UNIFEM continuera de s'employer à combler les lacunes concernant l'exécution et le respect du principe de responsabilité en donnant un nouvel élan à l'action nationale, comme le recommande la campagne du Secrétaire général, en continuant à fournir une assistance technique, en intensifiant le renforcement des capacités, en élargissant les campagnes d'information et de sensibilisation, en renforçant les partenariats à l'intérieur du système des Nations Unies et à l'extérieur, notamment en contribuant activement aux initiatives interinstitutions, en améliorant le suivi et l'évaluation des programmes, en mobilisant davantage de ressources pour remédier à l'indigence des fonds consacrés à la réalisation de cet objectif prioritaire en matière de droits de l'homme et de développement et en créant de nouvelles possibilités et des supports originaux d'apprentissage et de mise en commun des connaissances.
